Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STL, veuillez visiter :
bacstl.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Évaluation d'enseignement moral et civique en contrôle continu

Session 2026 • Code sujet : **26-BTN-STL-EP1** • Durée : **1 h 30** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'Europe, une construction politique progressive (3 questions) **Page 3**

2. Des territoires français inégalement peuplés (3 questions) **Page 5**

3. Liberté d'expression, respect et laïcité au lycée (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://bacstl.fr/assets/annales/bac-stl/Enseignement moral et civique/2026/Bac STL - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. L'Europe, une construction politique progressive

L'étude confronte la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 au préambule du traité de Rome de 1957. Elle demande de replacer ces sources dans leur contexte, de comparer leurs idées et d'examiner ce qu'elles révèlent, ainsi que leurs limites, sur la construction européenne.

Question 1.1. Présentez le contexte dans lequel Robert Schuman prononce sa déclaration du 9 mai 1950. Indiquez l'objectif immédiat de la proposition et le contexte européen auquel elle répond.

En 1950, cinq ans après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe se relève du conflit et cherche à empêcher une nouvelle guerre, en particulier entre la France et l'Allemagne. Dans le contexte de la guerre froide, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune. Ces secteurs étant essentiels à l'industrie et à l'armement, leur gestion commune doit créer une solidarité concrète et rendre un nouveau conflit entre les deux pays plus difficile.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Schuman propose une gestion commune du charbon et de l'acier franco-allemands pour favoriser la paix et la solidarité en Europe.

Question 1.2. Confrontez la déclaration de Robert Schuman et le préambule du traité de Rome. Relevez une continuité entre les deux textes et expliquez une différence de perspective ou de formulation.

Les deux textes défendent une construction européenne progressive. Schuman affirme qu'elle se fera par des réalisations concrètes créant une solidarité de fait ; le traité de Rome vise une « union sans cesse plus étroite » entre les peuples européens. Leur perspective diffère par l'ampleur et la nature du projet : la déclaration de 1950 propose une coopération ciblée sur le charbon et l'acier franco-allemands, tandis que le préambule de 1957 exprime l'ambition plus large d'un traité économique conclu par six États. L'idée de coopération s'élargit donc à une union entre peuples.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Continuité : une union progressive. Évolution : d'un projet franco-allemand sur le charbon et l'acier à une ambition économique commune entre six États.

Question 1.3. Montrez ce que les deux textes permettent de comprendre de la construction européenne. Analysez leur nature, leur auteur ou leurs auteurs, leur objectif et les limites de ce qu'ils apprennent sur les désaccords et les difficultés de cette construction.

La déclaration de 1950 est une proposition politique prononcée par Robert Schuman ; le traité de Rome est un accord conclu par six États et signé en 1957. Ces sources montrent une construction progressive : une initiative concrète de coopération devient un engagement institutionnel et économique plus large, tourné vers une union renforcée. Elles exposent toutefois surtout les objectifs officiels. Elles ne décrivent ni les débats et compromis ayant conduit aux accords, ni les difficultés de leur application ; elles renseignent donc peu sur les désaccords entre États ou sur les réactions des populations.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les textes éclairent la progression de la construction européenne et ses objectifs, mais peu les désaccords, les compromis et les difficultés d’application.

2. Des territoires français inégalement peuplés

Le travail s'appuie sur des données de population de 2021 pour quatre régions françaises, issues de l'INSEE. Il demande de comparer ces régions, d'expliquer les enjeux d'aménagement associés aux écarts de population et de compléter un tableau de repérage et de calcul.

Question 2.1. Comparez les populations des quatre régions du document DT 2. Identifiez les écarts les plus importants et formulez un constat sur leur répartition.

Région	Population (millions)
Île-de-France	12,3
Auvergne-Rhône-Alpes	8,1
Hauts-de-France	6,0
Centre-Val de Loire	2,6

L'Île-de-France dépasse l'Auvergne-Rhône-Alpes de 4,2 millions d'habitants. Les écarts entre régions successives sont de 2,1 millions puis de 3,4 millions. Entre les deux extrêmes, l'écart atteint 9,7 millions. Ces quatre régions présentent donc une répartition très inégale de la population. Le tableau ne représente toutefois pas l'ensemble des régions françaises.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Île-de-France : 12,3 millions ; Centre-Val de Loire : 2,6 millions ; écart maximal : 9,7 millions d'habitants.

Question 2.2. En vous appuyant sur DT 2, proposez une réponse organisée expliquant pourquoi les écarts de population entre régions constituent un enjeu d'aménagement du territoire. Présentez un enjeu lié à une région très peuplée et un enjeu lié à une région moins peuplée.

Les écarts de population obligent à adapter les équipements et les services aux besoins des territoires. En Île-de-France, qui compte 12,3 millions d'habitants, la forte concentration accroît les besoins en logements, transports et services publics, et peut provoquer des encombrements. À l'inverse, le Centre-Val de Loire compte 2,6 millions d'habitants : dans les espaces moins peuplés, il faut maintenir l'accès aux soins, aux transports et aux services, parfois éloignés. L'aménagement doit donc répondre aux fortes concentrations tout en assurant un accès équitable aux services.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Répondre aux besoins en logements et transports des régions très peuplées, tout en maintenant l'accès aux soins et services dans les régions moins peuplées.

Question 2.3. Complétez le tableau du document réponse DR 1 en reportant la région la plus peuplée, la région la moins peuplée et l'écart de population entre elles, en millions d'habitants.

Le DT 2 indique que l'Île-de-France est la région la plus peuplée, avec 12,3 millions d'habitants, et que le Centre-Val de Loire est la moins peuplée, avec 2,6 millions. Reporter ces deux régions et leurs populations dans les quatre premières lignes du DR 1. Pour la dernière ligne, soustraire la valeur la plus faible de la plus élevée : 12,3 - 2,6 = 9,7 millions d'habitants. Inscrire ces réponses dans la colonne de droite du tableau.

DR 1 complété

Île-de-France	
	12,3
Centre-Val de Loire	
	2,6
	9,7

✓ RÉPONSE À RETENIR

Île-de-France : 12,3 millions ; Centre-Val de Loire : 2,6 millions ; écart : 9,7 millions d'habitants.

3. Liberté d'expression, respect et laïcité au lycée

Une situation dans un groupe de discussion d'élèves met en jeu la publication sans accord d'une photographie et des commentaires visant les convictions religieuses d'une personne. L'article 1 de la Constitution sert de référence pour examiner les droits et principes concernés et proposer des actions respectueuses de la vie collective au lycée.

Question 3.1. Identifiez deux principes ou droits en jeu dans cette situation. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas automatiquement des propos portant atteinte à une personne ou à ses convictions.

La situation met en jeu le droit à l'image et le respect de la vie privée, puisque la photo est publiée sans l'accord de la personne, ainsi que l'égalité et le respect des croyances affirmés par l'article 1 de la Constitution. La liberté d'expression autorise l'échange d'idées, mais elle n'est pas absolue : elle ne justifie pas des insultes, du harcèlement ou des propos discriminatoires visant une personne ou sa religion. La liberté de conscience et le respect de toutes les croyances doivent aussi être protégés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Droit à l'image et respect de la vie privée ; égalité et respect des croyances. La liberté d'expression ne justifie ni insultes ni propos discriminatoires.

Question 3.2. Proposez deux actions concrètes et respectueuses des règles de la vie collective que les élèves peuvent entreprendre. Justifiez chaque action par un principe ou une valeur républicaine.

1. Demander à l'auteur ou à l'administrateur du groupe de supprimer la photo et les commentaires, et ne pas les repartager. Cela protège la vie privée et la dignité de la personne.
2. Soutenir la personne visée et signaler la situation à un adulte du lycée, par exemple au CPE. Cela contribue à faire respecter l'égalité, la solidarité et les règles communes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faire supprimer la publication et ne pas la repartager ; soutenir la personne concernée et signaler la situation à un adulte du lycée.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation d'EMC en série STL, organisée en contrôle continu lors de la session 2026, porte le code 26-BTN-STL-EP1. D'une durée de 1 h 30 et de coefficient 2, elle est notée sur 20. Elle étudie la construction européenne, les écarts de population entre quatre régions françaises et une situation de citoyenneté au lycée, en évaluant l'analyse de sources, l'interprétation de données et l'argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La déclaration Schuman de 1950 propose une solidarité concrète autour des productions franco-allemandes de charbon et d'acier.
- Le traité de Rome de 1957, signé par six États, affirme la volonté d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens.
- L'écart entre les deux populations extrêmes se calcule par soustraction : population maximale moins population minimale.
- La liberté d'expression s'exerce dans le respect des personnes, de l'égalité et des convictions, conformément aux principes républicains.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez la nature des sources historiques et confrontez leurs idées en les replaçant dans leur contexte.
- Appuyez la comparaison des régions sur les valeurs et les unités données, sans généraliser à toutes les régions françaises.
- Dans le tableau DR 1, reportez les deux régions extrêmes, leurs populations et l'écart en millions d'habitants.
- Dans la situation civique, reliez chaque action proposée à un droit, un principe ou une valeur républicaine.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les deux textes sur la construction européenne ?

Identifiez d'abord la nature et la date de chaque texte, puis leur auteur ou leurs signataires et leur objectif. Relevez un point commun, une différence de perspective et les limites des informations apportées sur les désaccords ou les difficultés.

Q : Comment calculer l'écart entre les populations des régions ?

Repérez la population la plus élevée et la plus faible dans le tableau, puis soustrayez la plus faible de la plus élevée. Reportez les deux valeurs et le résultat en millions d'habitants, en conservant l'unité indiquée.

Q : Comment organiser son temps et ses réponses dans cette évaluation ?

L'évaluation dure 1 h 30 et comporte trois parties notées sur 9, 7 et 4 points. Répartissez le temps selon ces pondérations, répondez à chaque question numérotée et gardez un moment pour compléter et rendre le document DR 1.

Q : Qu'attend-on dans les réponses argumentées et la situation civique ?

Les réponses doivent être organisées, s'appuyer précisément sur les documents et mobiliser les connaissances acquises. Pour la situation civique, identifiez des droits ou principes pertinents et justifiez des actions concrètes par une valeur républicaine.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacstl.fr/assets/annales/bac-stl/Enseignement moral et civique/2026/Bac STL - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac STL : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.